TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 1/4

QUESTIONS	RÉPONSES	OBSERVATIONS
Connaissances générales		
Y a t-il une différence apparente entre un jeu de barres	NON	
hors tension et un jeu de barres sous tension ?		
Le temps de passage du courant électrique dans le corps	OUI	C'est la quantité
humain a-t-il de l'importance ?		d'énergie qui tue !
Un monteur laisse tomber un outil métallique dans une		
armoire présentant des pièces nues, accessibles et sous		
tension. Ce monteur court-il un risque :		
- de brûlure ?	- OUI	
- de projections de particules ?	- OUI	
- d'inhalation de gaz nocifs ?	- OUI	
En cas d'accident d'origine électrique, quelle est la		UTE C 18-510 annexe IV
première opération à effectuer :		
- secourir la victime	- NON	
 couper ou faire couper le courant 	- OUI	
- donner l'alerte	- NON	
A partir de quelle tension le courant électrique alternatif		(décret du 14/11/88)
devient-il dangereux:		Le chantier extérieur est
- en milieu sec ?	- 50 V	considéré comme un lieu
- sur chantier extérieur ?	- 25 V	humide.
En courant alternatif, quelles sont les limites des domaines		
de tension:		
- du domaine BT	- de 51 à 1 000 V	
- du domaine HT	- Au dessus de 1 000 V	
- du domaine TBT	- De 0 à 50 V	
Un dispositif différentiel à courant résiduel (DDR) à haute		Décret du 14/11/88
sensibilité de 30 mA protège :		
- les outils électriques ?	- NON	
- les personnes utilisant ces outils ?	- OUI	
- les installations électriques ?	- NON	

QUESTIONS	RÉPONSES	OBSERVATIONS
Environnement - voisinage		
Vous vous approchez d'une installation en 400 V alternatif		UTE C 18-510 §2.5.1
dans un local réservé aux électriciens, à partir de quelle		
distance des pièces nues accessibles et sous tension,		
devez-vous prendre des précautions particulières :		
- 1 m ?	- NON	
- 0,5 m ?	- NON	
- 0,3 m ?	- OUI	
Vous êtes sur une plate-forme élévatrice, vous approchez		
d'une canalisation aérienne isolée, à partir de quelle		Vrai si le réseau est situé hors local
distance devez-vous prendre certaines précautions :		réservé aux électriciens et si pièces
- à partir de 3 m ?	- NON	nues sous tension. (UTE C 18-510
- à partir de 1 m ?	- NON	§6.3.1)
- 0,3 m ?	- OUI	UTE C 18-510 §6.6.2
Quels sont les dispositifs ou équipements qui permettent		UTE C 18-510 §6.2
d'éliminer les risques dus au voisinage :	0	
- la consignation de l'ouvrage voisin ?	- OUI	
- la mise en place d'écrans ?	- OUI	
- le port de gants isolants ?	- OUI	
Quel(s) dispositif(s) permet de supprimer temporairement		
le voisinage en BTA :	OUI	
- plaque de tôle épaisse mise à la terre ?	- OUI	-la plaque est mise à la terre et si sa
		mise en place est possible sans
- nappe en plastique isolant normalisé ?	- OUI	risque (UTE C 18-510 §2.5.5) -UTE C18-510 §2.5.5
- nappe en plastique isolant normalise :	- 001	-01 L 010-010 82.0.0

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 2/4

QUESTIONS QUESTIONS	RÉPONSES	OBSERVATIONS
HABILITATION	ALI CITOLO	OBOLIVATIONS
Quel est le document principal qui vous précise les		UTE C 18-510 (ou UTE C 18-540)
instructions de sécurité :		01E C 18-310 (00 01E C 18-340)
- la norme NF C 15-100 ?	- NON	
- les prescriptions UTE C 18-510 ?	- OUI	
- le règlement interne de l'entreprise ?	- NON	
Vous êtes salarié de l'entreprise, qui doit vous délivrer	11011	UTE C 18-510 §3.2.1
une habilitation :		012 0 10 010 30.2.1
- le formateur en sécurité ?	- NON	
- l'employeur professionnel utilisateur ?	- OUI	
- le client ?	- NON	
Vous êtes intérimaire et vous travaillez dans une		UTE C 18-510 §3.2.3
entreprise, qui doit vous délivrer une habi-litation :		
- le formateur en sécurité ?	- NON	
- l'employeur professionnel utilisateur ?	- OUI	
- le client ?	- NON	
- l'agence d'intérim ?	- NON	
L'habilitation est-elle :	- NON	UTE C 18-510 §3.2.1
- la désignation de l'employeur sur un chantier électrique		<u>-</u>
?	- NON	
- la reconnaissance d'une qualification professionnelle?		
- la reconnaissance, par votre employeur, de votre	- OUI	
capacité à travailler en sécurité ?		
Quelle est la première lettre caractérisant le domaine de		
tension des ouvrages sur lesquels le titulaire peut		
travailler ou intervenir :		
- ouvrages du domaine TBT ?	- B	UTE C 18-510 §3.2.4.1
- ouvrages du domaine BT ?	- B	UTE C 18-510 §3.2.4.1
- ouvrages du domaine HTA ?	- H	UTE C 18-510 §3.2.4.1
Quel est l'indice NUMÉRIQUE définissant le niveau de		
l'habilitation:		
- d'un non électricien ?	- 0	-
- d'un électricien exécutant ?	- 1	-
- d'un chargé de travaux ?	- 2	Main davuiù ann lattan C
- d'un chargé de consignation ?	- /	- Mais deuxième lettre C
- d'un chargé d'exploitation ?	- /	- Non habilité dans sa charge (UTE C
éme		18-510 §2.1.2)
Quelle 2 LETTRE indique que le titulaire a été formé		
pour travailler au voisinage de pièces électriques nues	V	
accessibles sous tension en BT ?		
Que faut-il en plus de l'habilitation pour participer à un		(UTE C 18-510 §3.3.2 et §3.4). Être
travail?		désigné pour effectuer le travail (510
		§3.4)
L'habilitation H1 recouvre-t-elle l'habilitation B1 ?	NON	UTE C 18-510 §3.2.5
D		(UTE 0.40.540.00.0.5)
Pour travailler à 0,2 m d'une barre nue accessible, sous		(UTE C 18-510 §3.2.5)
tension 230 V alternatif, vous de-vez être :	0111	
- habilité BOV ?	- OUI	
- habilité B1V ?	- OUI	
- non habilité et non surveillé par une personne habilitée ?	- NON	(UTE C 40 540 S2 2 5)
Avec une habilitation B1V pouvez-vous travailler hors	NON	(UTE C 18-510 §3.2.5)
tension sur un ouvrage BT au voisi-nage d'un ouvrage HT nu accessible et sous tension ?	NON	
nu accessible et sous tension ?		

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 3/4

QUESTIONS	RÉPONSES	OBSERVATIONS
HABILITATION		
L'habilitation B1V permet-elle de travailler hors tension sur un ouvrage BT au voisinage d'un câble HT isolé sous tension ?	OUI	Si le câble a été reconnu en bon état par le chargé de travaux en accord avec le chargé d'exploitation.
Quelle est l'habilitation de la personne chargée : - des travaux ?	- B2	Le chargé de travaux (UTE C 18-510 § 3.3)
- des interventions ?	- BR	Le chargé d'interventions (UTE C 18- 510 §3.3)
Habilité B1V pouvez-vous : - effectuer des manœuvres de consignation en BT	OUI	(UTE C 18-510 §3.3.2, §4 3 1 , §8 1)
commandées par un chargé de consignation ? - recevoir une "attestation de consignation" et la signer ?	NON	Seuls les chargés de travaux peuvent le faire (510 §4.3.1.1)
Habilité, pouvez-vous être désigné surveillant de sécurité électrique en BT ?	OUI	(UTE C 18-510 §3.3.6)
Qui est responsable de la sécurité COLLECTIVE sur le chantier : - chacune des personnes ? - le chargé de travaux ? - le chargé d'exploitation ?	- NON - OUI - NON	Mais toutes les anomalies doivent être signalées (UTE C 18-510 §2.1.4) (UTE C 18-510 §4.4)
Qui doit vérifier le bon état des matériels et des outillages collectifs ?		Le chargé de travaux ou le chargé d'interventions (UTE C 18-510 §2.1.4 et §4.4.2)
Sur le chantier, chacun est-il responsable de sa propre sécurité ?	OUI	Code du travail art. L 230-3 et 510-3.3.2. Cependant ces dispositions n'affectent pas le principe de la responsabilité des employeurs et du chef d'établissement.
Qui est responsable du port des protections individuelles ?	Vous	Chaque utilisateur avant emploi. Toute anomalie doit être signalée au "chargé de travaux" (UTE C 18-510 §4.5).
Avant toute opération sur des installations BT mises hors tension, la vérification d'absence de tension commandée par le chargé de travaux est-elle : - obligatoire ?	- OUI	(UTE C 18-510 § <i>4.1.4)</i>
- facultative ?	- NON	
Le fonctionnement du Vérificateur d'Absence de Tension doit-il être vérifié: - avant la VAT?	- OUI - OUI	(UTE C 18-510 §4.1.4 et annexe V-A7)
- après la VAT ?	- 001	L'appareil peut tomber en panne pendant la VAT
La mise en court-circuit et à la terre protège : - des risques d'induction ? - des retours de tension intempestifs (groupe électrogène, moteur avec charge entraînante) ?	- OUI - OUI	Protection contre des tensions résiduelles possibles sur des câbles de grandes longueurs (UTE C 18-510 §4.8.1) (UTE C 18-510 §4.1.4.1 et §4.1.4.2)
Une mise à la terre commence par la connexion du dispositif :		(UTE C 18-510 annexe V-A9)
- sur la partie électrique la plus proche ? - sur le circuit de terre ? - indifféremment ?	- NON - OUI - NON	

TEST DE CONNAISSANCES POUR HABILITATION B1 / B1V 4/4

QUESTIONS	RÉPONSES	OBSERVATIONS
HABILITATION		
Sur un câble électrique isolé, les mises à la terre et en		(UTE C 18-510 §4.1.4.2)
court-circuit (MALT et CCt) sont posées :		(UTE C 18-510 §4.1.4.2)
- aux points de séparation de l'ouvrage sur lequel	- OUI	,
l'opération est effectuée ?		
- au plus près de part et d'autre de la zone de travail ?	- OUI	
Peut-on éviter de mettre en place les MALT et CCt :		(UTE C 18-510 §4.1.4.1)
- en HTA ?	- NON	
- sur un long câble BTA, sans tension induite ni ré		
alimentation ?	- NON	
Qui a la responsabilité du balisage de la zone de travail :		(UTE C 18-510 §72.2)
- le chargé d'exploitation ?	- NON	(UTE C 18-510 §4.4.3)
- le chargé d'interventions ?	- OUI	
- le chargé de consignation ?	- NON	
- le chargé des travaux ?	- OUI	
Vous n'avez reçu aucun ordre spécifique, vous rencontrez		(UTE C 18-510 §4.5)
un balisage, vous devez le considérer comme :	0.111	
- une limite à ne franchir que sur ordre du chargé des	- OUI	
travaux?	OLII	
- une limite à ne pas franchir seul ?	- OUI	(UTE O 40 540 C4 5)
Vous travaillez dans une zone de travail balisée. Un de vos		(UTE C 18-510 §4.5)
outils tombe à l'extérieur de cette zone entre balisage et		
parties électriques en service. Que faites-vous :	- NON	
vous franchissez le balisage ?vous coupez le courant et ensuite franchissez le balisage	- NON - NON	
2	- INOIN	
· - vous en parlez à votre chargé de travaux ?	- OUI	
En cas d'orage, dans quel(s) cas faut-il arrêter les travaux	001	(UTE C 18-510 §4 9)
sur une installation alimentée par un réseau :		(012 0 10 310 94 3)
- aérien et raccordé en souterrain ?	- OUI	
- souterrain et raccordé en aérien ?	- OUI	
- souterrain et raccordé en souterrain ?	- NON	
Quelle précaution INDISPENSABLE faut-il prendre avant		Soit consigner le circuit sur lequel il est
d'ouvrir le secondaire d'un transformateur de courant en		monté, soit assurer la mise en court-
service ?		circuit préalable du secondaire. (UTE C
		18-510 §9.7)
La permutation de deux fils sur la plaque à bornes d'une	OUI	(UTE C 18-510 §2.4.1.1)
pompe est-elle une opération d'ordre électrique ?		
Existe-t-il un moyen sûr d'identifier UN câble électrique	OUI	Dans l'état actuel des techniques c'est
isolé parmi d'autres câbles non repérés ?		le moyen DESTRUCTIF (coupe câble
		ou pique câble)
En présence de tension 400 V pouvez-vous débrancher la	NON	C'est le rôle du chargé d'interventions
bobine sous tension d'un contac-teur « normal secours »		(habilitation BR)
alimenté en fils de 2.5 mm² ?		
Suite à la fusion d'un fusible aM 10 A, que faites-vous :		
- le remplacer par un fusible aM de même calibre de votre	- NON	-Sur consigne (UTE C 18-510 §7.5.1)
propre initiative ?		
- rechercher la cause sur ordre du chargé d'interventions ?	- NON	-C'est le domaine du chargé
le remule con per un frieible et de CO A C	NIONI	d'interventions (UTE C 18 510§7.5.1)
- le remplacer par un fusible gl de 30 A ?	- NON	II fact on a Road material transcript
Quelles sont les conditions pour qu'une personne habilité		Il faut que l'opérateur travaille soit sur
B1 puisse mesurer une intensité à la pince		instruction, soit sous la direction d'un
ampéremétrique sur un conducteur BT ?		B2 ou d'un BR (UTE C 18-510 §8.2.1.1)